

Dans les sociétés traditionnelles, pouvoir religieux et pouvoir temporel sont souvent liés et confondus. La séparation entre l'Église et l'État est un phénomène récent, apparu au XIXe siècle, et qui reste un acquis fragile.

■ Longtemps, les autorités publiques ne se préoccupent pas de garantir à tous la liberté de conscience et l'égalité des droits. Au contraire, malgré leurs rivalités incessantes et leurs tentatives mutuelles de se dominer, le pouvoir temporel et le pouvoir religieux s'associent volontiers pour faire respecter l'ordre social et imposer la conformité des opinions.

■ L'idée d'un État laïque et neutre ne découle pas d'une sorte d'évolution naturelle. C'est à l'époque de la Révolution française que s'ébauche cet État nouveau qui, sans nier la légitimité de la foi, veut simplement faire de la religion une affaire privée. Un tel État cherche logiquement à se doter d'institutions et de lois qui déconfectionnalisent la vie publique sous toutes ses formes. Le refus intransigeant des milieux cléricaux d'accepter cette évolution, leur volonté constante tout au long du XIXe siècle d'empêcher le changement et de se réapproprier l'influence perdue conduiront de nombreux défenseurs de la laïcité à devenir anticléricaux. Cette situation voile le fait qu'il ne manque pas de défenseurs résolus de l'État laïque et neutre parmi les croyants eux-mêmes.

■ La laïcité semble aujourd'hui aller de soi. Pourtant, de multiples exemples récents montrent que l'intégrisme et le fanatisme religieux existent toujours et qu'ils connaissent même un regain, y compris dans des États considérés comme démocratiques...

La « Guerre scolaire »

La « Guerre scolaire » qui éclate dans notre pays en 1879 est un exemple de la difficulté de mettre en place un État laïque et neutre. En 1830, lors de l'indépendance de la Belgique, les milieux catholiques revendiquent et obtiennent la liberté d'enseignement. Le clergé crée un réseau d'écoles confessionnelles. De leur côté, les milieux laïques considèrent que l'enseignement doit dépendre de l'État et être neutre. Arrivés au pouvoir lors des élections de 1878, ils imposent à chaque commune de posséder une école primaire officielle, de cesser de financer les établissements confessionnels et d'engager des maîtres diplômés des écoles normales de l'État. La riposte catholique est vive. Des écoles privées ouvrent partout. Une campagne est organisée pour discréditer les écoles publiques et des pressions morales sont exercées sur les parents pour débaucher les élèves. Pour les catholiques, un enseignement exclusivement laïque et dépendant uniquement de l'État est inacceptable.

Marie Gruslin, institutrice communale à Nassogne, témoigne des effets de la « Guerre scolaire » dans son village.

« J'ai été institutrice à Nassogne. Je suis arrivée quand les religieuses ont quitté l'école communale, en octobre 1879.

La lutte a été très violente. Les prédications des curés ont amené la désertion de l'école communale. De 110 élèves qui étaient à l'école auparavant, il ne nous en est resté que 50 lors de la rentrée de 1879.

Une scène regrettable s'est produite à l'occasion de l'enterrement de la mère du président de notre comité scolaire. Le doyen a fait un discours vraiment inconvenant. Mes élèves avaient fait faire deux couronnes pour mettre sur le cercueil de la défunte. Mais le doyen les a fait ôter.

Aux mères qui mettaient leurs enfants à l'école communale, on refusait l'absolution. Une de mes tantes a été excommuniée simplement parce qu'elle est ma tante. J'ai quitté Nassogne depuis novembre 1880 ».

D'après *Enquête scolaire*, Bruxelles, Chambre des Représentants, volume 3, 1882, pp. 18-19.

Le delta d'or des plats pays, Anvers, Fonds Mercator, 1996, p. 290.



◀ Jean-François Verhas (1835-1896), Le défilé des écoles communales. Huile sur toile. 1880. Dimensions : 241 x 423 cm. Musées royaux des Beaux-Arts, Bruxelles.

Le 23 août 1878, les écoles communales de Bruxelles défilent devant le Palais royal à l'occasion des noces d'argent (25 ans) du roi Léopold II et de la reine Marie-Henriette. Des centaines d'enfants s'avancent sous la conduite de leurs professeurs devant de nombreux responsables officiels. L'événement, immortalisé par le peintre, témoigne de l'efficacité des pouvoirs publics laïques en matière d'enseignement.